



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR
DE L'ANTENNE DE BUHUMUZA**

Référence : REC 2026/02/EPD-AHEAD/CDD

Poste : Chauffeur

Durée du contrat : 12 mois

1. Contexte

Dans le cadre de sa mission de protection et de promotion des Droits de l'Homme et de renforcement institutionnel, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a reçu un appui financier de l'European partnership for Democracy pour renforcer et faciliter son opérationnalisation et la présence sur terrain.

Cet appui lui permet entre-autres, de pouvoir procéder au recrutement d'une équipe à affecter à l'antenne de BUHUMUZA. C'est dans ce cadre que la CNIDH désire recruter un chauffeur, pour une durée déterminée de 12 mois.

Le poste de chauffeur répond aux termes de référence suivants :

2. La définition du poste

2.1. Profil

- a) Disposer d'une bonne expérience en matière de conduite automobile et entretien des véhicules ;
- b) Avoir fréquenté au minimum la 8^{ème} année ;
- c) Justifier d'une bonne expérience de conduite des véhicules de terrain et du travail sur terrain ;



- d) Etre apte à appréhender rapidement des défaillances techniques et pannes sur véhicules ainsi que les besoins en entretien du véhicule ;
- e) Avoir des aptitudes à lire, comprendre et remplir les documents se rapportant au véhicule ;
- f) Connaître le contexte social et politique du Burundi ;
- g) Etre diligent et apte à travailler sous pression et dans une situation d'urgence ;
- h) Ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique ;
- i) Ne pas afficher son appartenance politique.

2.2. Conditions à remplir

- a) Etre de nationalité burundaise ;
- b) Etre âgé de 25 ans au moins ;
- c) Avoir un permis de conduire catégorie B au minimum et justifier d'une expérience minimale de 3 ans dans la conduite automobile ;
- d) Ne pas avoir été révoqué-e de la Fonction publique ;
- e) Parler couramment le Français et le Kirundi et avoir des notions d'Anglais et de Kiswahili ;
- f) Résider dans la région de Buhumuza au moment du recrutement et accepter de continuer à y résider durant toute la période de l'exécution du contrat.

2.3. Responsabilités

Sous la responsabilité du Président, le contrôle direct Chef du charroi et la supervision du chef de l'antenne, du Directeur Administratif et Financier et du Secrétaire Général, le candidat retenu devra :

- a) Conduire le(s) véhicule (s) de la CNIDH en bon père de famille pour transporter les Commissaires et/ou le personnel autorisé ;
- b) Distribuer et aller chercher le courrier, des documents et d'autres objets de ou vers des lieux définis par son supérieur hiérarchique ;



- c) Amener et/ou accueillir le personnel officiel à/de l'aéroport et faciliter les formalités d'immigration et de douanes selon les besoins ;
- d) Assurer l'entretien quotidien du/des véhicule(s) de la Commission : propreté du véhicule(s), vérifier l'huile, l'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc. ;
- e) Effectuer toutes les réparations mineures et faire effectuer les autres sur autorisation de la personne autorisée de la Commission ;
- f) Veiller à la propreté du (des) véhicule(s) et à la sécurité du matériel transporté ;
- g) Tenir le registre des voyages officiels, du kilométrage quotidien, de la consommation de carburant, des vidanges, des graissages, etc. ;
- h) Veiller à ce que les formalités administratives prévues dans les dispositions réglementaires soient remplies en cas d'accident ;
- i) Effectuer toute autre tâche confiée par le Supérieur hiérarchique et les membres de la Commission relatives à son métier ;
- j) Exercer ses fonctions dans le respect des principes de confidentialité, de courtoisie et de rapidité dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

3. Dépôt de candidature et pièces à fournir.

Les candidatures sont ouvertes à tous les citoyens burundais jouissant de leurs droits civils et politiques.

3.1. Les pièces à fournir

- a) Une lettre manuscrite de motivation en Français adressée au Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme avec précision de la fonction pour laquelle le candidat postule ;
- b) Une Copie du ou des certificats d'étude certifiés conformes aux originaux ;
- c) Un Curriculum Vitae détaillé ;
- d) Une ou des attestations de Services rendus ;
- e) Une Attestation de résidence ;
- f) Un Extrait du Casier Judiciaire valide ;
- g) Une copie de la carte d'identité ;



- h) Une copie du permis de conduire catégorie B au moins ;
- i) Tout autre document jugé utile pour justifier l'expérience du candidat.

3.2. Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées, sous pli fermé ne portant aucune mention du candidat ou ses contacts, à l'entrée de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, sise jonction Boulevard Mwezi Gisabo et de l'Avenue Muyinga, avec la mention unique sur l'enveloppe : **REC 2026/02/EPD-AHEAD/CDD** "Candidature au poste de chauffeur de l'antenne de BUHUMUZA" au plus tard le **28 / 04** /2026 à 12 heures 00. Après la réception de son dossier, le candidat devra signer dans un registre prévu à cet effet au niveau de l'entrée. Le dossier déposé devient la propriété de la CNIDH

Fait à Bujumbura, le **21 / 04** /2026



Mgr Martin Blaise NYABOHO

Président de la CNIDH